

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS SUR LA PERIODE DE RELEVÉ	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE L'ANCIEN SIAEP DES GIRARMES (2 119 ABONNES)	7
■	LE PRIX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE L'ANCIEN SIAEP DE VARZY (3 596 ABONNES).....	8
■	LE PRIX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE L'ANCIEN SIAEP DE SURGY-POUSSEAUX (394 ABONNES)	9
■	LE PRIX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE L'ANCIEN SIAEP DU MAZOU (1 370 ABONNES).....	10
■	LE PRIX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE L'ANCIEN SIAEP DE DONZY-PERROY (1 211 ABONNES)	10
■	LE PRIX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE COLOMBE (127 ABONNES)	11
■	LE PRIX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE COULOUTRE (211 ABONNES)	12
■	TARIF DE VENTE EN GROS VENTE EN GROS.....	13
■	RECETTES D'EXPLOITATION	13
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	14
■	QUALITE DE L'EAU	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES.....	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU	17
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	18
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	19
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	19
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	20

■ **Caractérisation technique du service public de l'eau potable**

■ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

Le S.I.A.E.P. de la BOURGOGNE NIVERNAISE, créé au 1^{er} janvier 2018, regroupe les communes de BILLY-SUR-OISY, BREUGNON, BULCY, CORVOL-L'ORGUEILLEUX, COURCELLES, CUNCY-LES-VARZY, DONZY, GARCHY, LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE, MENESTREAU, MENOU, NARCY, OISY, OUDAN, PERROY, POUSSEAU, POUILLY/LOIRE, SAINT-ANDELAIN, SAINT-LAURENT-L'ABBAYE, SAINT-MARTIN/NOHAIN, SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN, SAINT-PIERRE-DU-MONT, SUILLY-LA-TOUR, SURGY, TRACY/LOIRE, TRUCY-L'ORGUEILLEUX, VARENNES-LES-NARCY, VARZY, VIELMANAY et VILLIERS-LE-SEC. Les communes de COULOUTRE et SAINTE COLOMBE DES BOIS ont intégré le SIAEP au 1^{er} Janvier 2019

■ **ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE**

Environ 14 041 habitants.

■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en régie.

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Prestations particulières	traitement des boues issues des stations de traitement

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	Commune de POUILLY/LOIRE	1955	Durée du syndicat
Convention d'Export Permanent	SIAEP DES VAUX DU BEUVRON (CHEVANNES CHANGY)	2010	15
Convention d'Export Permanent	SIAEPA DE LA REGION DE PREMERY (BOURRAS)+ BOUQUETTES et CRISENONS sur OUDAN	1992	20 reconductible

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement et volumes produits sur l'année civile*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Volume Autorisé [m³/j]	Volume journalier moyen [m³/j]	Production 2019 [m³]
Captage de Corbelin LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE Prélèvement en nappe souterraine karstique	3 000	3 000	1 077	393 278
Puits des Baudions CORVOL-L'ORGUEILLEUX Prélèvement en nappe souterraine karstique	1 500	1 000	157	57 351
Puits de Dordres CORVOL-L'ORGUEILLEUX Prélèvement en nappe souterraine karstique	200	500	55	20 190
Captage des Girarmes n° 1 TRACY/LOIRE Prélèvement en nappa alluviale Loire et nappe karstique	920	700	286	104 526
Captage des Girarmes n°2 TRACY/LOIRE Prélèvement en nappa alluviale Loire et nappe karstique	1 800	1000	467	170 385
Captage de Saint-Jean NARCY Prélèvement en nappe souterraine karstique	1 200	1 300	430	157 081
Captage du Gour aux Rabions PERROY Prélèvement en nappe souterraine karstique	900	1 000	321	117 144
Captage de la Fontaine d'Antan DONZY Prélèvement en nappe souterraine karstique	600	600	88	32 258
Captage d'Andryes SURGY Prélèvement en nappe souterraine karstique	750	300	185	67 563
Captage de Villarnault SAINTE COLOMBE Prélèvement en nappe souterraine karstique			43	15 847
Captage des Bassots COULOUTRE Prélèvement en nappe souterraine karstique			84	30 832
Total produit [m³]			3 196	1 166 455

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2019
Nombre d'abonnements domestiques	8 584
Nombre d'abonnements non domestiques	402
Nombre total d'abonnements	8 986

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS SUR LA PERIODE DE RELEVÉ

Volumes [m³]	2019
Volume produit	1 166 455
Volume importé	0
Volume exporté	81 094
Volume mis en distribution	1 085 361
Volume vendu aux abonnés domestiques	735 571
Volume vendu aux abonnés non domestiques	90 231
Volume total vendu aux abonnés	825 802

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 86 m³ par an. La consommation moyenne par abonnement non domestique est de 224 m³ par an. La consommation moyenne par abonnement est de 92 m³ par an.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2019 [m³]
SIAEP DES VAUX DU BEUVRON	64 983
SIAEPA DE LA REGION DE PREMERY	12 033
Commune de POUILLY/LOIRE	3 475
Volume total exporté	80 491

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2019
Linéaire du réseau hors branchements en km	584,553

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
18/12/18	Tarifs de vente de l'eau 2019, 2020, 2021 et 2022

Tous les abonnés du SIAEP paieront à terme 2022 leurs abonnements ainsi que leurs consommations au même prix.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Le syndicat de la Bourgogne Nivernaise est à cheval sur l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Redevance pollution Agence de l'eau Loire-Bretagne	0.23 €
Redevance pollution Agence de l'eau Seine-Normandie	0.22 €

S.I.A.E.P. de la Bourgogne Nivernaise

EAU POTABLE 2019

Tarifs du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU sur le territoire de l'ancien SIAEP des Girarmes (2 119 abonnés)

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2019	Désignation	1er jan 2020	Variation
Part de la collectivité					
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	59,72 €	Abonnement ordinaire*	61,48 €	2,95%
Part Proportionnelle (€ HT/m³) (tranche en m³ an)	1 seule tranche	1,20 €	Tranche 1 (0 - 1 000 m³)	1,27 €	6,11%
			Tranche 2 (> 1 000 m³)	1,17 €	-2,77%
Redevance et taxes					
	redevance de pollution domestique	0,23 €	redevance de pollution domestique	0,23 €	0,00%
	TVA	5,50%	TVA	5,50%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Collectivité	203,72 €	214,28 €	5,18%
Redevance de pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00%
TVA	12,72 €	13,30 €	4,56%
Total [€ TTC]	244,04 €	255,18 €	4,56%

Variation COLLECTIVITE (HT)
+ 4,56 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,13 €/m³

■ LE PRIX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE L'ANCIEN SIAEP DE VARZY (3 596 ABONNES)

✓ **MENESTRAU (BASSIN LOIRE BRETAGNE) :**

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2019	Désignation	1er jan 2020	Variation
Part de la collectivité					
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	60,98 €	Abonnement ordinaire*	62,32 €	2,20%
Part Proportionnelle (€ HT/m³) (tranche en m³ an)	N°1 (0-500 m³)	1,66 €	Tranche 1 (0 - 1 000 m³)	1,58 €	-4,80%
	N°2 (501 m³ - 1 000m³)	1,31 €	Tranche 2 (> 1 000 m³)	1,03 €	-38,17%
	N°3 (1 001 m³ - 10 000 m³)	0,99 €			
	N°4 (>10 000 m³)	0,65 €			
Redevance et taxes					
	redevance de pollution domestique	0,23 €	redevance de pollution domestique	0,23 €	0,00%
	TVA	5,50%	TVA	5,50%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Collectivité	260,07 €	251,85 €	-3,16%
Redevance de pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00%
TVA	15,82 €	15,37 €	-2,86%
Total [€ TTC]	303,49 €	294,82 €	-2,86%

Variation COLLECTIVITE (HT)
-2,86 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,45 €/m³

✓ **AUTRES COMMUNES (BASSIN SEINE NORMANDIE) :**

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2019	Désignation	1er jan 2020	Variation
Part de la collectivité					
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	60,98 €	Abonnement ordinaire*	62,32 €	2,20%
Part Proportionnelle (€ HT/m³) (tranche en m³ an)	N°1 (0-500 m³)	1,66 €	Tranche 1 (0 - 1 000 m³)	1,58 €	-4,80%
	N°2 (501 m³ - 1 000m³)	1,31 €	Tranche 2 (> 1 000 m³)	1,03 €	-38,17%
	N°3 (1 001 m³ - 10 000 m³)	0,99 €			
	N°4 (>10 000 m³)	0,65 €			
Redevance et taxes					
	redevance de pollution domestique	0,22 €	redevance de pollution domestique	0,22 €	0,00%
	TVA	5,50%	TVA	5,50%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Collectivité	260,07 €	251,85 €	-3,16%
Redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	0,00%
TVA	15,76 €	15,30 €	-2,87%
Total [€ TTC]	302,23 €	293,55 €	-2,87%

Variation COLLECTIVITE (HT)
-2,87 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,46 €/m³

■ LE PRIX DE L'EAU sur le territoire de l'ancien SIAEP de Surgy-Pousseaux (394 abonnés)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2019	Désignation	1er jan 2020	Variation
Part de la collectivité					
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	70,00 €	Abonnement ordinaire*	68,33 €	-2,39%
Part Proportionnelle (€ HT/m ³)	1 seule tranche	1,00 €	Tranche 1 (0 - 1 000 m ³)	1,14 €	14,00%
(tranche en m ³ an)			Tranche 2 (> 1 000 m ³)	1,03 €	3,33%
Redevance et taxes					
	redevance de pollution domestique	0,22 €	redevance de pollution domestique	0,22 €	0,00%
	TVA	5,50%	TVA	5,50%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Collectivité	190,00 €	205,13 €	7,96%
Redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	0,00%
TVA	11,90 €	12,73 €	6,99%
Total [€ TTC]	228,30 €	244,26 €	6,99%

Variation COLLECTIVITE (HT)
+ 6,99 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,04 €/m³

■ LE PRIX DE L'EAU sur le territoire de l'ancien SIAEP du Mazou (1 370 abonnés)

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2019	Désignation	1er jan 2020	Variation
Part de la collectivité					
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	55,00 €	Abonnement ordinaire*	58,33	6,05%
Part Proportionnelle (€ HT/m³) (tranche en m³ an)	N°1 (0-500 m³)	1,18 €	Tranche 1 (0 - 1 000 m³)	1,2600	6,78%
	N°2 (501 m³ - 1 000m³)	1,93 €	Tranche 2 (> 1 000 m³)	0,9200	-22,03%
	N°3 (>1 000 m³)	0,83			
Redevance et taxes					
	redevance de pollution domestique	0,23 €	redevance de pollution domestique	0,23 €	0,00%
	TVA	5,50%	TVA	5,50%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Collectivité	196,60 €	209,53 €	6,58%
Redevance de pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00%
TVA	12,33 €	13,04 €	5,77%
Total [€ TTC]	236,53 €	250,17 €	5,77%

Variation COLLECTIVITE (HT)
+ 5,77 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,08 €/m³

■ LE PRIX DE L'EAU sur le territoire de l'ancien SIAEP de Donzy-Perroy (1 211 abonnés)

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2019	Désignation	1er jan 2020	Variation
Part de la collectivité					
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	69,74 €	Abonnement ordinaire*	68,16	-2,27%
Part Proportionnelle (€ HT/m³) (tranche en m³ an)	N°1 (0-2000 m³)	1,37 €	Tranche 1 (0 - 1 000 m³)	1,3893	1,11%
	N°2 (2 001 m³ - 5 000m³)	1,98 €	Tranche 2 (> 1 000 m³)	1,2827	-6,64%
	N°3 (>5 000 m³)	1,0349			
Redevance et taxes					
	redevance de pollution domestique	0,23 €	redevance de pollution domestique	0,23 €	0,00%
	TVA	5,50%	TVA	5,50%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Collectivité	234,62 €	234,88 €	0,11%
Redevance de pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00%
TVA	14,42 €	14,44 €	0,10%
Total [€ TTC]	276,64 €	276,91 €	0,10%

Variation COLLECTIVITE (HT)
+ 0,10 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,31 €/m³

■ LE PRIX DE L'EAU sur le territoire de Sainte Colombe (127 abonnés)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2019	Désignation	1er jan 2020	Variation
Part de la collectivité					
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	55,08 €	Abonnement ordinaire*	58,39	6,01%
Part Proportionnelle (€ HT/m ³) (tranche en m ³ an)	Tranche unique	1,80 €	Tranche 1 (0 - 1 000 m ³)	1,4067	-21,85%
			Tranche 2 (> 1 000 m ³)	1,3000	-27,78%
Redevance et taxes					
	redevance de pollution domestique	0,23 €	redevance de pollution domestique	0,23 €	0,00%
	TVA	5,50%	TVA	5,50%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Collectivité	271,08 €	227,19 €	-16,19%
Redevance de pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00%
TVA	16,43 €	14,01 €	-14,69%
Total [€ TTC]	315,11 €	268,81 €	-14,69%

Variation COLLECTIVITE (HT)
-14,69 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,24 €/m³

■ LE PRIX DE L'EAU sur le territoire de Couloutre (211 abonnés)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2019	Désignation	1er jan 2020	Variation
Part de la collectivité					
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	62,00 €	Abonnement ordinaire*	63,00	1,61%
Part Proportionnelle (€ HT/m³) (tranche en m³ an)	Tranche unique	1,80 €	Tranche 1 (0 - 1 000 m³)	1,6733	-7,04%
			Tranche 2 (> 1 000 m³)	1,5667	-12,96%
Redevance et taxes					
	redevance de pollution domestique	0,23 €	redevance de pollution domestique	0,23 €	0,00%
	TVA	5,50%	TVA	5,50%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Collectivité	278,00 €	263,80 €	-5,11%
Redevance de pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00%
TVA	16,81 €	16,03 €	-4,65%
Total [€ TTC]	322,41 €	307,42 €	-4,65%

Variation
COLLECTIVITE (HT)
-4,65 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,56 €/m³

S.I.A.E.P. de la BOURGOGNE NIVERNAISE

EAU POTABLE 2019

■ TARIF DE VENTE EN GROS VENTE EN GROS

- Evolution du tarif de l'eau

Part de la collectivité	Désignation	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Siaep Vaux du Beuvron	589,47	598,59	+ 1,55 %
	Siaepa Prémery	901,51	883.83	- 1,96 %
		59,72	-	
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Siaep du Vaux Beuvron	0,4455	0,4549	+ 2,11 %
	Siaepa Prémery	0,6473	0,9889	+52,77 %
	Pouilly/Loire	0,94	0,94	0 %
Redevances et taxes	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2019
Recettes de vente abonnés (consommation)	1 113 037,41 €HT
Recettes de vente abonnés (abonnements)	571 547,15 €HT
Total recettes de vente d'eau aux abonnés	1 684 584,56 €HT
Recette vente eau (exportation)	48 780,99 €HT
Total recettes vente d'eau	1 733 365,55 €HT
Autres recettes	3 027,60 €HT

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conforme	% de conformité
Conformité bactériologique	78	1	98,72 %
Conformité physico- chimique	113	0	100,00 %

*

Non-conformité :

- 28 octobre 2019, point de distribution sur le réseau de Donzy : Présence d'Entérocoques, de bactéries coliformes et d'Escherichia coli. Taux de Chlore mesuré inférieur à la réglementation. Le re-contrôle en date du 04 Novembre 2020 est conforme.

Dépassement des références de qualité :

- Donzy – Perroy : réseau de Perroy, quelques dépassement des références qualité de turbidité et d'aluminium
- Mazou : présence de métabolites de pesticide en février et mars
- Varzy : Présence d'ESA métazachlore aux stations du moulin de Corbelin et des Baudions en février. Eau produite parfois légèrement turbide au captage des Baudions.

■ PROTECTION DES RESSOURCES

Déclarations d'utilités publiques réalisées pour les ressources du syndicat

Arrêtés Préfectoraux pris et mis en oeuvre

⇒ Indice d'avancement de la protection de la ressource : 80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

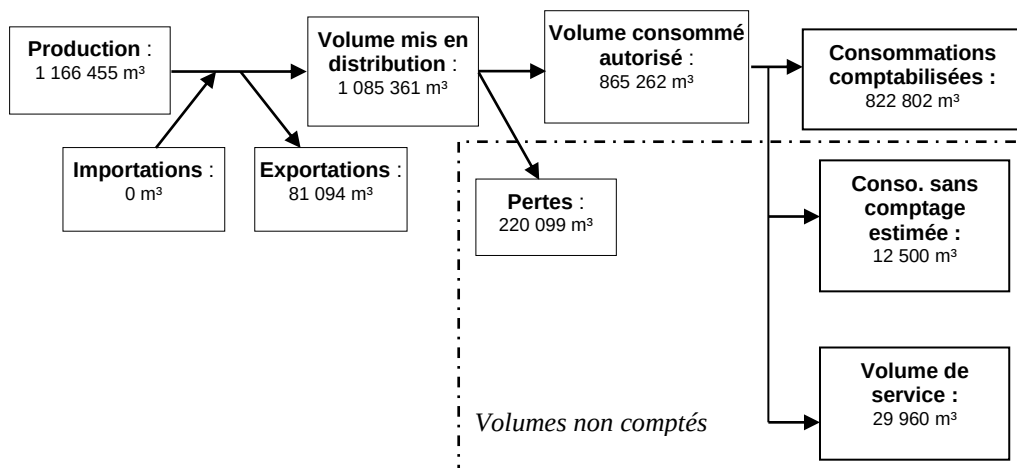
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

			points obtenus
0	absence de plan des réseaux ou plan incomplet	☐	
+ 10	existence d'un plan du réseau mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captages, stations, réservoirs) et des dispositifs généraux de mesures (compteurs)	☒	10
+ 5	Définition d'une procédure de mise à jour des plans au moins annuelle (travaux, précisions topographiques acquises lors de ces travaux en application de l'art. R.554-34 du Code de l'Environnement) et mise à jour de l'inventaire s'il existe	☒	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avec que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			15
+ 10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, de la précision cartographique, et au moins pour 50 % du réseau, des informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons	☒	10
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 60% au moins du réseau	☒	1
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 70% au moins du réseau	☒	1
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 80% au moins du réseau	☒	1
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 90% au moins du réseau	☐	
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 95% au moins du réseau	☐	
+ 10	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 50 % du réseau	☒	10
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 60 % du réseau	☒	1
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 70 % du réseau	☒	1
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 80 % du réseau	☐	
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 90 % du réseau	☐	
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 95 % du réseau	☐	
Un minimum de 40 points doit être obtenu avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			40
+ 10	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) ainsi que des éventuelles servitudes	☒	10

+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques des ouvrages de stockage et de distribution	☒	10
+ 10	Les plans de réseaux mentionnent la localisation des branchements	☐	
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	☒	10
+ 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à la suite	☒	10
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	☒	10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	☐	
+5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transferts des réseaux	☐	
120	TOTAL		90

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage sont estimées à 12 500 m³ (Essais poteaux incendies, usages divers des poteaux incendies).

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 29 960 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019
Rendement du réseau de distribution [%]	81,13

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / 365 x longueur du réseau hors branchements

	2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,23

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / 365 x longueur du réseau hors branchements

	2019
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,03

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées + exportations+ estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 x longueur du réseau hors branchements)

	2019
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,44
Seuil de rendement [%]	65,88

Le rendement est largement au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2.59

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux (€ HT)	Subventions perçues (€ HT)
Etude BAC CORBELIN	3 450,00	6 010,00
SDAEP GIRARMES	48 640,00	
Etude BAC TRACY SUR LOIRE	960,00	3 600,00
SDAEP VARZY	1 960,00	28 416,00
Etud Diagnostique SURGY POUSSEAUX	380,19	
Amélioration traitement station de SAINT JEAN	1 726,72	
Renouvellement de conduites Courcelles Montagoussot 1ère tranche	143 405,81	
Renouvellement du réseau rue de Beauséjour à DONZY	40 527,85	
Reprise des branchements aux Paillots ST MARTIN SUR NOHAIN	18 910,81	
Reprise des branchements à Fontenoy SUILLY LA TOUR	98 424,50	8 748,00
Compteurs de sectorisation à SURGY POUSSEAUX	59 300,00	
Renouvellement des branchements en plomb à Oisy et Busy	23 029,41	
Renouvellement de conduite Montagoussot 2ème tranche	12 978,00	
Renouvellement des branchements hameau de Charmois BILLY SUR OISY	32 065,38	
Renouvellement des branchements hameau de Sauzay CORVOL L'ORGUEILLEUX	26 055,75	
Renouvellement de la conduite à La Pouge SAINT PIERRE DU MONT	11 913,29	
Renouvellement des branchements à Flez		19 165,84
Sécurisation des réservoirs	27 201,87	
Pose clôture station des Girarmes	3 342,00	
Installation matériel technique + télégestion	37 978,00	
Travaux hors programmes	23 540,91	
TOTAL	615 490,49 €	65 939,84

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2019
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	111
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	452

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018
Encours de la dette au 31 décembre	949 833,73 €
Remboursements au cours de l'exercice	155 380,33 €
dont en intérêts	32 912,37 €
dont en capital	122 467,96 €

Durée d'extinction de la dette : 8 ans